
**Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration
du Collège des consultants en immigration et en citoyenneté
Réunion tenue le jeudi 19 juin 2025, à 12 h 30 (HE)
au bureau du Collège des consultants en immigration et en citoyenneté
au 5500, North Service Road, bureau 1002, Burlington (Ontario) L7L 6W6 et sur
Zoom**

Conseil d'administration :

Stan Belevici, CRIC-CISR (président du CA)
John Burke, CRIC (vice-président du CA)*
Marty Baram, CRIC*
Normand Beaudry*
Richard Dennis, CRIC
Jennifer Henry
Ben Rempel
Jyoti Singh

Observatrice ministérielle :

Victoria Totten, directrice, Politique en matière
de sécurité et de risque, secteur de l'intégrité
des mouvements migratoires, IRCC

Absents

Tim D'Souza,

** par téléconférence*

Direction :

John Murray, président et chef de la direction
Russ Harrington, chef des opérations
Jessica Freeman, directrice, Communications et
relations avec les parties prenantes
Laura Halbert, directrice, Conduite
professionnelle
Cathy Pappas, directrice, Inscriptions
Beata Pawlowska, directrice, Normes
professionnelles, recherche, éducation et
politiques
Victoria Rumble, secrétaire générale

Nithiya Paheerathan, coordonnatrice,
administration du CA et secrétaire de séance

1. MOT DE BIENVENUE ET OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES

Quorum

Le président du conseil d'administration (CA) déclare qu'il y a quorum et que la réunion est dûment constituée pour la conduite des affaires à 12 h 30 (HE). Avec le consentement des participants à la réunion, Nithiya Paheerathan agit comme secrétaire de séance.

a) Reconnaissance territoriale

Le président du CA reconnaît que les terres sur lesquelles ils sont rassemblés font partie des territoires traditionnels de nombreuses nations, couverts par 70 traités et autres accords avec les peuples autochtones. Il exprime de la gratitude quant au privilège de travailler et de vivre sur ces territoires.

b) Introduction

Le président du CA souhaite la bienvenue à tous les membres du CA, à l'observatrice ministérielle, aux membres du public, aux titulaires de permis du Collège et présente les

participants à la réunion. Il fournit des instructions sur la manière d'écouter la réunion en français.

c) Déclaration de conflit d'intérêts

Le président du CA demande de déclarer tout conflit d'intérêts concernant tout point faisant l'objet des discussions. Aucun n'est déclaré.

2. APPROBATION DES RÉOLUTIONS EN BLOC

Le président du CA fait référence aux résolutions en bloc qui ont été distribuées avant la réunion et demande une motion pour son approbation.

Motion présentée par Normand Beaudry et appuyée par Marty Baram :

IL EST RÉSOLU QUE les 3 points contenus dans les résolutions en bloc, tels qu'ils sont présentés, soient par la présente approuvés :

1. Procès-verbal de la réunion du CA du 20 mars 2025
2. Rapport du Comité d'examen et d'évaluation du rendement du président et chef de la direction
3. Rapport de l'agente d'examen des plaintes indépendante

RÉSOLUTION ADOPTÉE

3. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION

Le président du CA fait référence à l'ordre du jour distribué préalablement et demande une motion pour son approbation.

Motion présentée par Richard Dennis et appuyée par Jennifer Henry :

IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la réunion soit par la présente approuvé tel qu'il est présenté.

RÉSOLUTION ADOPTÉE

4. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CA

Le président du CA débute son rapport en se penchant sur l'objectif fondamental du Collège. Le président du CA souligne les principaux points à l'ordre du jour : examen et approbation du budget de l'organisation, avancement des règlements administratifs et préparation de la fin de la période de transition. Le président du CA insiste sur l'importance que revêtent ces mesures pour garantir l'intégrité financière, une structure de gouvernance solide et la préparation opérationnelle. Il invite les membres du conseil d'administration à réfléchir à l'orientation future et aux legs du Collège, en appelant à intégrer l'empathie et l'équité dans les processus réglementaires. Le président du CA conclut en soulignant la responsabilité collective du conseil d'administration dans la mise en place d'une structure de gouvernance solide et durable pour le

Collège. Il rappelle l'importance de rester fidèle aux valeurs fondamentales du Collège : intégrité, professionnalisme, serviabilité et compassion. Il est convaincu que, si tout le monde travaille ensemble, le Collège pourra continuer à développer un organisme de réglementation qui gagne et conserve la confiance du public.

5. RAPPORTS DE LA DIRECTION

5.1 RAPPORT DU CHEF DE LA DIRECTION

Le président du CA donne la parole à John Murray, président et chef de la direction.

John Murray présente une mise à jour du processus d'élaboration des règlements administratifs du Collège, soulignant l'engagement de l'organisation à garantir leur stabilité opérationnelle et leur adéquation avec l'objectif. Il précise qu'un budget responsable pour l'exercice financier 2026 a été préparé et sera présenté au CA aujourd'hui pour examen et approbation.

M. Murray souligne également que des consultations sont en cours auprès des principales parties prenantes, notamment le ministère du Procureur général de la Colombie-Britannique, le Barreau de l'Ontario et d'autres ordres de gouvernement provinciaux ou fédéraux pour renforcer la réputation du Collège et ses initiatives de relations gouvernementales.

De plus, il rend compte des récents efforts déployés par le Collège en collaboration avec l'Association Canadienne des Conseillers Professionnels en Immigration et L'Association Canadienne des Avocats en Immigration ayant pour but à d'élaborer une stratégie plurilatérale afin de s'attaquer au problème des praticiens non autorisés (PNA).

5.1.1 ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN STRATÉGIQUE 2023-2025

John Murray fait référence aux documents distribués avant la réunion, qui soulignent l'élaboration d'un nouveau rapport décrivant les mesures spécifiques pour chaque élément du Plan stratégique. Il explique la mise en place d'un système de « feux de signalisation » pour suivre l'avancement des initiatives stratégiques : le vert indique que l'initiative est sur la bonne voie, tandis que le jaune signale un retard.

Le CA salue l'intégration de mesures et d'indicateurs complets dans le nouveau rapport. Les membres demandent que le rapport soit approfondi afin d'inclure une troisième année de planification stratégique. Ils suggèrent d'ajouter des exemples relatifs à la 3^e année, comme la création d'une table multisectorielle pour s'attaquer au problème des PNA.

M. Murray confirme que le Plan stratégique respecte globalement le calendrier prévu, à l'exception de l'élaboration des Règlements administratifs, qui est en attente de la finalisation du Règlement d'application de la Loi sur le Collège.

Les membres du CA reconnaissent les défis externes qui influencent le processus d'élaboration des règlements administratifs. Des avancées encourageantes, telles que l'approche multisectorielle des PNA, ainsi que les commentaires positifs concernant le site Web du Collège et l'intégration des programmes de formation, sont soulignées. On recommande également d'améliorer la présentation des données numériques afin de rendre plus claires les valeurs supérieures à 100 %.

Le CA discute aussi de l'élaboration du nouveau Plan stratégique. Il est recommandé que le Comité de la gouvernance et des mises en candidature (CGMC) s'entretienne avec la direction afin d'élaborer le processus de planification. À l'avenir, les plans stratégiques devraient être plus prospectifs et concrets dans leur conception.

Le président du CA remercie John Murray de son compte rendu.

5.2 – 5.6 RAPPORTS DE L'ÉQUIPE DE LA DIRECTION

Le président du CA invite chaque membre de l'équipe dirigeante à se référer à leur service respectif.

- Beata Pawlowska, directrice, Normes professionnelles, recherche, éducation et politiques, présente les résultats de l'étude sur les répercussions de la fréquence des réinscriptions sur le taux de diplomation. Elle indique que l'analyse a révélé une baisse constante et considérable des taux de réussite parmi les titulaires de permis s'étant réinscrits au Programme de spécialisation à 3 reprises ou plus. Elle précise qu'un projet exploratoire axé sur l'intelligence artificielle est en cours et qu'un rapport complet est attendu en septembre. Beata annonce également que la banque d'examen du Collège comporte désormais plus de 5 000 questions et que le Programme de spécialisation du Collège affiche un taux de satisfaction élevé de 94 %. Elle rapporte que l'étude a permis d'identifier plusieurs nouveaux indicateurs de performance et d'en supprimer d'autres, jugés non essentiels, ce qui a conduit à des révisions mineures tant au niveau du contenu du programme que des méthodes d'évaluation.

5.2.1 CADRE DE COMPÉTENCES DU TITULAIRE DE PERMIS :

- Beata Pawlowska présente le cadre de compétences des titulaires de permis et indique que ces outils essentiels permettent de traduire le concept abstrait de ces mêmes compétences des titulaires de permis en normes mesurables et applicables. Elle indique que ce cadre fait actuellement l'objet d'une révision tous les cinq ans afin de n'accorder des permis qu'aux personnes compétentes, dans le but de prévenir l'érosion de la confiance du public. L'étude a été menée à l'aide de diverses méthodes, ce qui permet de limiter les modifications à apporter.

Les administrateurs posent des questions sur les méthodes opérationnelles, l'inclusion des participants et la fréquence de l'étude. Le CA affirme avoir confiance en la validité du

cadre utilisé. On note que l'approbation du cadre de compétences révisé des titulaires de permis a été inscrite à l'ordre du jour sous le point 8.5.

- Cathy Pappas, directrice des inscriptions, déclare que le nombre de titulaires de permis est resté stable et que le processus de renouvellement annuel se déroule bien, avec un taux d'achèvement prévu de 75 % au cours de la dernière semaine. Elle ajoute que le permis de plusieurs titulaires a été suspendu pour non-respect des règles. Cathy Pappas souligne avoir observé une baisse annuelle des demandes de renseignements concernant le système iMIS. Elle évoque la poursuite de la collaboration pour l'élaboration de nouvelles politiques fondées sur les politiques antérieures du Conseil. Cathy Pappas met en avant la présentation du personnel aux étudiants de l'Université de Montréal, qui a été très bien accueillie et qui portait sur les attentes et les processus liés à l'examen pour l'obtention du permis.

Cathy Pappas indique qu'un organigramme illustrant les changements résultant des nouveaux Règlements administratifs et du nouveau Règlement d'application sera fourni une fois que les règlements administratifs seront finalisés. En réponse à une question du CA, Cathy Pappas reconnaît que, même si certains problèmes liés au système iMIS persistent, le nombre total d'incidents signalés a diminué. Elle mentionne que la génération de rapports nécessite toujours l'assistance de l'équipe de soutien des TI.

- Laura Halbert, directrice, Conduite professionnelle, fait état des progrès réalisés dans le traitement des dossiers et la conclusion d'ententes, 85 % des anciens dossiers étant désormais clos. Laura Halbert ajoute qu'il y a également eu un changement stratégique en faveur d'une intervention précoce, ce qui a permis de classer plus de 80 % des plaintes dès la phase initiale du processus. Elle fait remarquer que cette approche proactive s'est avérée efficace, même si le nombre de plaintes reçues a augmenté. Cette hausse est en partie attribuable à une sensibilisation accrue du public. Le Comité de discipline a obtenu sa première ordonnance pour outrage, soulignant ainsi son engagement à faire respecter les normes professionnelles. En réponse à la question du CA relative au système iMIS, Laura Halbert signale que les anciennes plaintes ne sont pas enregistrées dans le système et nécessitent donc une résolution manuelle.

Elle fait également état de progrès continus dans la lutte contre les praticiens non autorisés (PNA), avec environ 5 000 sites Web et comptes de réseaux sociaux supprimés cette année. Cela témoigne de l'engagement du service à protéger le public et à maintenir l'intégrité professionnelle.

Le CA apprécie le nettoyage des anciens dossiers. En réponse à ce commentaire, le président demande une motion.

Motion présentée par Ben Rempel et appuyée par Normand Beaudry :

IL EST RÉSOLU QUE le CA reconnaisse le bon travail et salue les réalisations importantes accomplies par le personnel du Service de la conduite professionnelle pour réduire le nombre de dossiers de plaintes dont le Collège a hérité.

RÉSOLUTION ADOPTÉE

- Jessica Freeman, directrice du Service des communications et des relations avec les parties prenantes, annonce que la campagne de prévention contre la fraude du Collège sera élargie en 2025 de façon à inclure le pendjabi et l'arabe. La campagne s'est déroulée pendant huit semaines en six langues dans 17 pays, y compris dans les transports en commun à Toronto (en anglais) et à Montréal (en français).
- La campagne a généré 10 millions d'impressions et 1,5 million de clics. L'engagement sur les réseaux sociaux a considérablement augmenté, entraînant ainsi une hausse de 134 % du trafic vers la page d'inscription des titulaires de permis. Du 20 mars au 16 juin 2025, il y a eu 12 demandes de renseignements de la part des médias, avec une couverture généralement positive.
- Russ Harrington, chef des opérations, présente un sommaire des activités liées aux finances et aux opérations. Il indique que la transition vers un système de comptabilité en ligne a été effectuée. Il indique que trouver une firme d'actuariat-conseil pour fournir des conseils sur le fonds d'indemnisation à venir s'est révélé difficile. De plus, il indique que l'ébauche d'une déclaration d'engagement est en cours d'élaboration par des groupes consultant le personnel afin de mettre en œuvre l'initiative stratégique en matière de diversité, d'équité et d'inclusion. Il fournit une liste de demandes soumise en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* que le Collège a reçues et traitées, soulignant que le traitement de telles demandes exigent du personnel du Collège un travail complexe et détaillé. Il conclut en reconnaissant les gains d'efficacité réalisés grâce au portail du Collège.

Le CA exprime sa satisfaction à l'égard du travail accompli dans tous les services et demande que cette reconnaissance soit transmise au personnel du Collège.

Le président du CA remercie l'équipe de la direction de ses comptes rendus.

6. DURABILITÉ

6.1 RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES ET DE LA VÉRIFICATION

Le président du CA fait référence aux documents distribués avant la réunion. Il annonce que Marty Baram, vice-président du CA, présentera le rapport du Comité des finances et de la vérification en l'absence du président du CFV. Le président du CA donne la parole à Marty Baram.

M. Baram fait référence aux documents distribués avant la réunion. Il déclare que le Comité des finances et de la vérification a reçu le certificat de conformité au 31 mars 2025, sans qu'aucun élément de non-conformité n'ait été relevé. Il signale que les pratiques de gestion de trésorerie, le cadre de contrôle interne et la gestion des systèmes d'information du Collège ont été examinés et jugés appropriés et efficaces. Il mentionne que le Comité a terminé son examen annuel des sommaires des notes de frais du président du CA et du président et chef de la direction, confirmant la conformité totale avec la politique du Collège en matière de dépenses.

Le président du CA remercie Marty Baram de son compte rendu.

6.2 EXAMEN DES RÉSULTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE AYANT PRIS FIN LE 31 MARS 2025

Le président du CA donne la parole à Marty Baram.

M. Baram fait référence aux documents distribués avant la réunion. Il donne un aperçu des résultats financiers pour la période se terminant le 31 mars 2025 et des prévisions pour le troisième trimestre. Il fait état d'une réduction du déficit prévu depuis le début de l'année, lequel passe de 1,4 million de dollars à 215 000 dollars. Il déclare que les recettes devraient dépasser le budget prévu malgré une croissance stable du nombre de titulaires de permis, grâce à l'augmentation des amendes, à la demande pour des programmes de spécialisation et aux activités de mentorat. Il précise que les dépenses ont dépassé le budget prévu, en raison des coûts liés au développement informatique et aux services professionnels.

Les administrateurs posent des questions à la direction, en insistant sur la durabilité et la gestion des risques en raison de la stagnation des inscriptions, des risques liés aux initiatives du Plan stratégique et de l'incidence du fonds d'indemnisation.

En réponse à cette question, la direction confirme qu'un examen exhaustif des activités du Collège a permis de cerner des mesures immédiates de réduction des coûts ne compromettant en rien les initiatives du Plan stratégique. Une discussion est engagée sur la possibilité d'augmenter les cotisations, qui sont restées inchangées depuis 2011. La direction indique avoir fait appel à un actuaire pour l'aider à modéliser le fonds d'indemnisation.

VENTILATION DES DÉPENSES POUR SERVICES-CONSEILS

Ce point d'intérêt n'a pas été abordé durant la réunion.

Le président du CA remercie Marty Baram de son compte rendu.

6.3 ÉBAUCHE DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026

Le président du CA donne la parole à Marty Baram.

Marty Baram fait référence aux documents distribués avant la réunion et indique que le projet de budget pour l'exercice financier se terminant le 30 juin 2026 prévoyait un déficit d'environ 400 000 dollars, avec des recettes et des dépenses totales budgétisées à 24,9 millions de dollars chacune.

La baisse des projections de revenus est attribuée à la diminution des revenus d'intérêts et à la réduction des frais annuels. Des réductions de dépenses ont été observées dans les domaines suivants : technologies de l'information, communications et relations avec les parties prenantes, déontologie, finances, bureau du chef de la direction, normes professionnelles, recherche, éducation et politiques. Le déficit prévu est principalement attribuable aux coûts d'amortissement.

Le CA discute du calendrier d'amortissement et de la possibilité d'atteindre l'équilibre budgétaire dans les années à venir. Les membres expriment leur confiance dans la viabilité du budget, en invoquant la solide situation financière du Collège et ses réserves non affectées.

Le CA demande qu'un rapport exhaustif sur le développement du Portail du Collège soit présenté lors de la prochaine réunion du CA qui se tiendra le 25 septembre 2025.

Motion présentée par Marty Baram et appuyée par Jennifer Henry :

IL EST RÉSOLU QUE le budget proposé pour l'exercice financier du Collège prenant fin le 30 juin 2026, conforme en substance à la forme présentée, soit par la présente approuvé avec effet immédiat.

RÉSOLUTION ADOPTÉE

Le président du CA remercie Marty Baram de son compte rendu.

6.4 ENGAGEMENT ET RÉMUNÉRATION DE L'AUDITEUR

Le président du CA donne la parole à Marty Baram.

M. Baram fait référence aux documents distribués avant la réunion et indique que le CFV a examiné le plan et la portée d'audit annuel de l'auditeur externe. Il précise qu'il n'y a eu aucun changement dans les normes d'audit depuis l'année précédente.

M. Baram déclare que le Comité a approuvé l'utilisation d'un seuil d'importance relative de 3 % des revenus. Il informe le CA que la lettre de mission d'audit, valable pour une période de trois ans, a été examinée et que la rémunération proposée pour l'auditeur externe, Doane Grant Thornton S.E.N.C.R.L., reste inchangée à 50 000 dollars pour l'exercice financier en cours, plus 5 000 dollars pour tout travail supplémentaire. Il conclut son rapport en confirmant que le comité jugeait les honoraires appropriés et conformes à la portée de la mission. Le président du CA demande à ce qu'une motion approuve les honoraires de l'auditeur.

Motion présentée par Marty Baram et appuyée par John Burke :

IL EST RÉSOLU QUE les honoraires de 50 000 dollars de l'auditeur, Doane Grant Thornton S.E.N.C.R.L, pour l'exercice financier 2025, soient par la présente approuvés avec effet immédiat.

RÉSOLUTION ADOPTÉE

Le président du CA remercie Marty Baram de son compte rendu.

6.5 REGISTRE D'ATTÉNUATION DES RISQUES

Le président du CA donne la parole à Marty Baram.

M. Baram fait référence aux documents distribués avant la réunion et s'appuie sur ceux-ci pour présenter le registre d'atténuation des risques. Il explique que le registre fournit un inventaire des principaux risques, classés selon leur niveau de risque après atténuation. Le comité a demandé une version du registre axée sur les principaux risques.

Le CA se dit satisfait des améliorations apportées au rapport sur les risques et félicite l'équipe de la direction pour ses efforts continus. Une discussion animée est tenue sur la méthodologie utilisée pour évaluer les niveaux de risque. Elle concerne principalement les préoccupations liées à la durabilité. Le CA recommande de donner plus d'importance aux risques liés à la durabilité, si nécessaire.

Il est convenu que tous les risques relevés devraient continuer à être inclus dans le registre, tout en mettant l'accent sur ceux considérés comme les plus importants. Le CA reconnaît aussi les progrès accomplis jusqu'à présent et souligne l'importance d'intégrer le registre des risques dans le cadre de planification élargi du Collège.

Le président du CA remercie Marty Baram de son compte rendu.

Les membres de la direction, à l'exception de John Murray, président et chef de la direction, sont excusés de la réunion.

8. GOUVERNANCE

8.1 RAPPORT DU COMITÉ DE LA GOUVERNANCE ET DES MISES EN CANDIDATURE

Le président du CA donne la parole à Ben Rempel, président du CGMC.

Ben Rempel présente un résumé des points abordés par le comité. Il précise que le CGMC a discuté des règlements administratifs, soulignant que le ministère de la Justice préfère recevoir les règlements administratifs par segments. En conséquence, six règlements administratifs destinés aux titulaires de permis seront présentés au CA pour approbation et soumission. Le CGMC examine l'ébauche du Règlement administratif n° 2, y compris le rôle

du secrétaire général. Autres points abordés : rapport annuel 2025 du Collège, projet de cadre stratégique, cartographie des compétences et des aptitudes, et mandat du comité permanent.

Le président du CA remercie Ben Rempel de son compte rendu.

8.3 APPROBATION DE L'ÉBAUCHE DES RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS

Le président du CA donne la parole à Ben Rempel, président du CGMC.

Ben Rempel fait référence aux documents distribués avant la réunion et signale un amendement à la motion basé sur la discussion précédente du CA. Il précise que le ministère de la Justice est disposé à fournir des commentaires préliminaires sur les Règlements administratifs proposés, ce qui permettrait de cerner rapidement tout changement nécessaire avant leur dépôt officiel. Le CA examine la proposition de soumettre les six règlements administratifs visés par les titulaires de permis à un examen préliminaire et demande une motion.

Motion présentée par Ben Rempel et appuyée par Richard Dennis :

IL EST RÉSOLU QUE

- 1) le contenu de fond des ébauches des Règlements administratifs du Collège suivants :
 - Règlement administratif n° 3 – Frais et délivrance de permis
 - Règlement administratif n° 4 – Titulaires de permis
 - Règlement administratif n° 5 – Firmes

conforme en substance à la forme recommandée par le CGMC;

- 2) le contenu de fond des ébauches des Règlements administratifs du Collège suivants :
 - Règlement administratif n° 7 – Conformité
 - Règlement administratif n° 9 – Conduite professionnelle
 - Règlement administratif n° 10 – Fonds d'indemnisation

conforme en substance à la forme examinée par le CA;

soit par la présente approuvé, et

- 3) que le personnel du Collège ait par la présente l'autorisation et l'obligation de soumettre, au besoin, lesdites ébauches des Règlements administratifs du Collège au ministère fédéral de la Justice à des fins d'examen préliminaire et de discussion, dans le cadre des Règlements administratifs du Collège pris en vertu de l'article 80 de la Loi sur le Collège.

RÉSOLUTION ADOPTÉE

Le CA reconnaît le travail accompli par le CGMC dans la révision des Règlements administratifs et exprime sa gratitude pour la possibilité qui lui a été offerte de donner son avis.

Le président du CA remercie Ben Rempel de son compte rendu.

RÉSOLUTION – SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Le président du CA donne la parole à Ben Rempel, président du CGMC.

Ben Rempel fait référence aux documents distribués avant la réunion et souligne que le CGMC a approuvé une résolution visant à reconnaître le poste de secrétaire général. Il indique que la résolution prévoit des responsabilités clairement définies à l'appui du CA et de ses comités, et qu'elle établit un lien hiérarchique fonctionnel indirect avec le président du CA et les comités concernés.

Ben Rempel présente cette résolution en prévision de la finalisation du Règlement administratif n° 2 et propose initialement la nomination de Victoria Rumble. Au cours de la discussion, un membre du CA a toutefois exprimé des préoccupations concernant la référence à une personne nommément désignée, suggérant que la résolution fasse référence au rôle plutôt qu'à une personne en particulier. Le CA convient que la résolution doit rester axée sur les rôles et être conforme aux règlements administratifs du Collège.

Au terme de ces discussions, le président demande que la résolution soit adoptée telle qu'elle a été présentée.

John Burke s'y oppose, tandis que tous les autres participants acceptent de donner suite à la motion.

Motion présentée par Ben Rempel et appuyée par Normand Beaudry :

IL EST RÉSOLU QUE :

ATTENDU QUE le rôle du secrétaire général est essentiel à la bonne gouvernance et à l'exercice efficace des activités du CA et de ses comités;

ATTENDU QUE l'ébauche du Règlement administratif n° 2 intitulé Dispositions portant sur l'organisme et son ensemble fait actuellement l'objet d'un examen et d'une révision;

IL EST RÉSOLU QUE l'ébauche du Règlement administratif n° 2 soit modifiée pour inclure une référence explicite au poste de secrétaire général, comprenant les responsabilités précises à l'appui du CA et de ses comités;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE l'ébauche du règlement administratif précise le lien hiérarchique fonctionnel « en pointillé » reliant le secrétaire général au président du CA et le lien hiérarchique administratif qui le relie au chef de la direction;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le mandat détaillé du secrétaire général décrivant les tâches, les responsabilités, les pouvoirs et la structure hiérarchique de ce poste soit élaboré;

IL EST DONC RÉSOLU QUE ces modifications entrent en vigueur immédiatement après leur approbation par le CA.

Dissident : John Burke

RÉSOLUTION ADOPTÉE

Le président du CA remercie Ben Rempel de son compte rendu.

8.4 APTITUDES ET COMPÉTENCES POUR LE CA

Le président du CA donne la parole à Ben Rempel, président du CGMC.

Ben Rempel fait référence aux documents distribués avant la réunion et indique que le CGMC a mené un sondage pour évaluer les compétences et les aptitudes des administrateurs auquel huit personnes sur neuf ont répondu. Il indique que le sondage vise à relever les lacunes en matière de compétences. Ce dernier comportait des questions qui ciblaient la formation relative aux domaines fondamentaux de la gouvernance plutôt que les compétences techniques.

Le président du CA remercie Ben Rempel de son compte rendu.

8.5 APPROBATION DU CADRE DES COMPÉTENCES DES TITULAIRES DE PERMIS

Le président du CA donne la parole à Ben Rempel, président du CGMC.

Ben Rempel fait référence aux documents distribués avant la réunion et note que le CGMC a eu suffisamment de temps pour examiner la question et pour en discuter, et recommande au CA de donner son approbation. Aucun autre commentaire n'est formulé, le président demande qu'une motion soit présentée pour approuver la décision.

Motion présentée par Ben Rempel et appuyée par Marty Baram :

IL EST RÉSOLU QUE le CA approuve le cadre des compétences modifié des titulaires de permis tel qu'il est décrit dans le rapport de recherche : étude de référence sur les normes de compétence 2025 pour la pratique des CRIC et des CRIEE, pour entrer en vigueur immédiatement.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE les révisions comprennent les changements suivants dans les profils de compétences :

- Consultants réglementés en immigration canadienne (CRIC) :
 - o Ajouts :
 - 1.4.4 : Fait preuve d'une connaissance du processus de demande d'étude d'impact sur le marché du travail.

- 1.7.9 : Fait preuve d'une connaissance du rôle et des procédures de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) en lien avec l'immigration.
- 4.1.5 : Reconnaît ses limites personnelles et sollicite de l'aide lorsque cela est nécessaire.
- 6.5.7 : Traite tous les clients de manière professionnelle tout en assurant des normes, quels que soient les coûts associés au dossier du client.
 - o Retraits :
- 3.1.3, 4.2.2, 4.4.2, 7.2.2, 7.2.6, 7.3.2 (descriptions détaillées telles que décrites dans le rapport).
- Conseillers réglementés en immigration pour étudiants étrangers (CRIEE) :
 - o Ajouts :
- 1.4.4 : Fait preuve d'une compréhension du lien existant entre le programme des étudiants étrangers et les autres catégories d'immigration temporaire et permanente.
- 2.2.6 Explique les conséquences potentielles en cas d'infraction aux exigences du permis d'études.
 - o Retraits :
- 1.5.1, 1.8.1, 4.1.1, 5.1.3, 5.1.5, 5.1.6, 7.4.6 (descriptions détaillées telles que décrites dans le rapport).

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le CA affirme l'importance de tenir à jour un cadre des compétences des titulaires de permis fondé sur des données probantes pour soutenir l'efficacité réglementaire, assurer la protection du public et tenir compte des exigences de la profession de consultant en immigration en constante évolution.

RÉSOLUTION ADOPTÉE

Le président du CA remercie Ben Rempel de son compte rendu.

8.6 MANDATS DES COMITÉS DU CA

Le président du CA donne la parole à Ben Rempel, président du CGMC.

Ben Rempel fait référence aux documents distribués avant la réunion et indique que le CGMC a examiné le mandat des trois comités du CA. L'objectif était d'uniformiser le format des réunions des comités et le mandat de tous les comités.

Ben Rempel rapporte qu'il n'y a eu aucun changement au mandat du CFV et que les modifications apportées au mandat du CGMC ont été indiquées à l'aide du suivi des modifications. Il précise que le mandat du Comité des ressources humaines a été élargi par rapport à celui de l'ancien Comité d'examen et d'évaluation du rendement du président et chef de la direction.

À la suite de la discussion sur les mandats, le président a demandé une motion pour approuver les trois mandats.

Motion présentée par Ben Rempel et appuyée par Richard Dennis :

IL EST RÉSOLU QUE le mandat du Comité des ressources humaines, conforme en substance à la forme présentée, soit par la présente approuvée avec effet immédiat.

RÉSOLUTION ADOPTÉE

IL EST RÉSOLU QUE le mandat du CGMC modifié, conforme en substance à la forme présentée, soit par la présente approuvé avec effet immédiat.

RÉSOLUTION ADOPTÉE

Le président du CA remercie Ben Rempel de son compte rendu.

8.7 PLAN DE PERFECTIONNEMENT ET DE FORMATION DU CA

Le président du CA donne la parole à Ben Rempel, président du CGMC.

Ben Rempel fait référence aux documents distribués avant la réunion et indique qu'un récent sondage mené auprès des administrateurs a révélé un vif intérêt pour les séances de perfectionnement axées sur les obligations fiduciaires et la distinction entre les responsabilités en matière de gouvernance, et les responsabilités opérationnelles. Sur la base de ces commentaires, le comité décide d'adopter une résolution par courriel, recommandant au Collège de procéder à une séance en personne en septembre, qui sera animée par McGlashan Consulting.

Le président du CA remercie Ben Rempel de son compte rendu.

9. PROCHAINE RÉUNION ET AJOURNEMENT

Le président du CA annonce que la prochaine réunion du CA se tiendra les 25 et 26 septembre 2025 à Burlington, en Ontario.

RÉUNION FERMÉE AU PUBLIC (SÉANCE À HUIS CLOS)

MOTIONS PRÉSENTÉES PENDANT LA SÉANCE À HUIS CLOS

Motion présentée par Marty Baram et appuyée par Normand Beaudry :

IL EST RÉSOLU QUE la réunion du CA se poursuive à huis clos.

RÉSOLUTION ADOPTÉE

SÉANCE À HUIS CLOS — DISCUSSION DU CA

MOTIONS À HUIS CLOS

Sur une motion dûment présentée, appuyée et adoptée

IL EST RÉSOLU QUE :

- 1) la séance à huis clos prenne fin,
- 2) la réunion redevienne séance publique.

RÉSOLUTION ADOPTÉE

AJOURNEMENT

Sur une motion dûment présentée, appuyée et adoptée,

IL EST RÉSOLU QUE la réunion soit par la présente ajournée à 17 h 30, HE.

RÉSOLUTION ADOPTÉE

Stan Belevici, CRIC-CISR
Président du CA

Nithiya Paheerathan
Secrétaire de séance

Sommaire des résolutions et mesures discutées

Liste des résolutions

Résolution	Point à l'ordre du jour	Sujet	Motion
1	Résolutions en bloc	IL EST RÉSOLU QUE les trois points contenus dans les résolutions en bloc, tels qu'ils sont présentés, soient par la présente approuvés : 1. Procès-verbal de la réunion du CA du 20 mars 2025 2. Rapport du Comité d'examen et d'évaluation du rendement du président et chef de la direction 3. Rapport de l'agente d'examen des plaintes indépendante	1
2	Ordre du jour	IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la réunion soit par la présente approuvé tel qu'il est présenté.	2
5.4	Rapports de la direction	IL EST RÉSOLU QUE le CA reconnaisse et salue le travail accompli par le Service de la conduite professionnelle pour réduire le nombre de dossiers hérités.	3
6.3	Ébauche du budget pour l'exercice financier 2026	IL EST RÉSOLU QUE le budget proposé pour l'exercice financier du Collège prenant fin le 30 juin 2026, conforme en substance à la forme présentée, soit par la présente approuvé avec effet immédiat.	4
6.4	Engagement et rémunération de l'auditeur	IL EST RÉSOLU QUE les honoraires de 50 000 dollars de l'auditeur, Doane Grant Thornton S.E.N.C.R.L, pour l'exercice financier 2025, soient par la présente approuvés avec effet immédiat.	5
8.3	Approbation de l'ébauche des règlements administratifs	IL EST RÉSOLU QUE 1) le contenu de fond de l'ébauche des Règlements administratifs du Collège suivants : Règlement administratif n° 3 – Frais et délivrance de permis Règlement administratif n° 4 – Titulaires de permis Règlement administratif n° 5 – Firmes conforme en substance à la forme recommandée par le CGMC; 2) le contenu de fond des ébauches des Règlements administratifs du Collège suivants : Règlement administratif n° 7 – Conformité Règlement administratif n° 9 – Conduite professionnelle	6

Résolution	Point à l'ordre du jour	Sujet	Motion
		<p>Règlement administratif n° 10 – Fonds d'indemnisation</p> <p>conforme en substance à la forme examinée par le CA; soit par la présente approuvé, et</p> <p>3) que le personnel du Collège ait par la présente l'autorisation et l'obligation de soumettre, au besoin, lesdites ébauches des Règlements administratifs du Collège au ministère fédéral de la Justice à des fins d'examen préliminaire et de discussion, dans le cadre des Règlements administratifs du Collège pris en vertu de l'article 80 de la Loi sur le Collège.</p>	
8.3.1.	Résolution – Secrétaire général	<p>IL EST RÉSOLU QUE</p> <p>ATTENDU QUE le rôle du secrétaire général est essentiel à la bonne gouvernance et à l'exercice efficace des activités du CA et de ses comités;</p> <p>ATTENDU QUE l'ébauche du Règlement administratif n° 2 intitulé Dispositions portant sur l'organisme et son ensemble fait actuellement l'objet d'un examen et d'une révision;</p> <p>IL EST RÉSOLU QUE l'ébauche du Règlement administratif n° 2 soit modifiée pour inclure une référence explicite au poste de secrétaire général, comprenant les responsabilités précises à l'appui du CA et de ses comités;</p> <p>IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE l'ébauche du règlement administratif précise le lien hiérarchique fonctionnel « en pointillé » reliant le secrétaire général au président du CA et le lien hiérarchique administratif qui le relie au chef de la direction;</p> <p>IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le mandat détaillé du secrétaire général décrivant les tâches, les responsabilités, les pouvoirs et la structure hiérarchique de ce poste soit élaboré;</p> <p>IL EST DONC RÉSOLU QUE ces modifications entrent en vigueur immédiatement après leur approbation par le CA.</p>	7
8.5	Approbation du cadre des compétences des titulaires de permis	<p>IL EST RÉSOLU QUE le CA approuve le cadre des compétences modifié des titulaires de permis tel qu'il est décrit dans le rapport de recherche : étude de référence sur les normes de compétence 2025 pour la pratique des CRIC et des CRIEE, pour entrer en vigueur immédiatement.</p>	

Résolution	Point à l'ordre du jour	Sujet	Motion
		<p>IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE les révisions comprennent les changements suivants dans les profils de compétences :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Consultants réglementés en immigration canadienne (CRIC) : <ul style="list-style-type: none"> o Ajouts : <ul style="list-style-type: none"> • 1.4.4 : Fait preuve d'une connaissance du processus de demande d'étude d'impact sur le marché du travail. • 1.7.9 : Fait preuve d'une connaissance du rôle et des procédures de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) en lien avec l'immigration. • 4.1.5 : Reconnaît ses limites personnelles et sollicite de l'aide lorsque cela est nécessaire. • 6.5.7 : Traite tous les clients de manière professionnelle tout en assurant des normes, quels que soient les coûts associés au dossier du client. o Retraits : <ul style="list-style-type: none"> • 3.1.3, 4.2.2, 4.4.2, 7.2.2, 7.2.6, 7.3.2 (descriptions détaillées telles que décrites dans le rapport). • Conseillers réglementés en immigration pour étudiants étrangers (CRIEE) : <ul style="list-style-type: none"> o Ajouts : <ul style="list-style-type: none"> • 1.4.4 : Fait preuve d'une compréhension du lien existant entre le programme des étudiants étrangers et les autres catégories d'immigration temporaire et permanente. • 2.2.6 Explique les conséquences potentielles en cas d'infraction aux exigences du permis d'études. o Retraits : <ul style="list-style-type: none"> • 1.5.1, 1.8.1, 4.1.1, 5.1.3, 5.1.5, 5.1.6, 7.4.6 (descriptions détaillées telles que décrites dans le rapport). 	
		<p>IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le CA affirme l'importance de tenir à jour un cadre des compétences des titulaires de permis fondé sur des données probantes pour soutenir l'efficacité réglementaire, assurer la protection du public et tenir compte des exigences de la profession de consultant en immigration en constante évolution.</p>	

Résolution	Point à l'ordre du jour	Sujet	Motion
8.6	Mandats des comités du CA	<p>IL EST RÉSOLU QUE le mandat du Comité des ressources humaines, conforme en substance à la forme présentée, soit par la présente approuvé avec effet immédiat.</p> <p>IL EST RÉSOLU QUE le mandat du Comité de la gouvernance et des mises en candidature modifié, conforme en substance à la forme présentée, soit par la présente approuvé avec effet immédiat.</p>	8
9	Poursuite de la réunion du CA à huis clos	IL EST RÉSOLU QUE la réunion du CA se poursuive à huis clos.	9
	La séance à huis clos prend fin et la réunion du CA se poursuit en séance publique	<p>IL EST RÉSOLU QUE</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La séance à huis clos prenne fin, 2. la réunion redevienne une séance publique. 	10
	Ajournement	IL EST RÉSOLU QUE la réunion soit par la présente ajournée à 17 h 30, HE.	11